



## DECISION N° 2022/32

### **OBJET : Prêt pour financement de l'investissement 2022.**

Le Maire de la Ville d'Oye-Plage,

- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 23 mai 2020, visée par la Sous-Préfecture de Saint-Omer, le 28 mai 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que pour financer le programme d'investissements de l'année 2022, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1.500.000,00 €.
- Après avoir pris connaissance de l'offre de financement référencée KB7439 et des conditions générales y attachées proposées par le Crédit Agricole Nord de France, dont le siège social est à Lille, 10 avenue Foch.

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1er:**

**D'arrêter et de convenir** des conditions générales, des conditions particulières dont les dispositions sont reprises au contrat établi par le Crédit Agricole Nord de France

#### **ARTICLE 2:**

Principales caractéristiques du contrat de prêt n° 10002335774 (numéro susceptible de modifications à l'initiative du prêteur)

Montant du capital emprunté :	Un million cinq cent mille Euros (1.500.000,00 €)
Durée d'amortissement :	180 mois
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,4500 %
Mode d'amortissement :	Echéances constantes
Périodicité :	Trimestrielle
Base de calcul :	30/360
Frais de dossier :	750,00 €
Versement des fonds :	Mise à disposition des fonds en une ou plusieurs fois avant le 20 juillet 2022.

#### **ARTICLE 3:**

**Etendue des pouvoirs du signataire** Olivier MAJEWICZ, Maire de la ville d'Oye-Plage, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Nord de France.

**ARTICLE 4:**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Municipale d'Audruicq, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Calais.

Fait à Oye-Plage, le 23 mai 2022

Olivier MAJEWICZ



Maire d'Oye-Plage